



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 14

En exercice : 14

Qui ont délibéré : 13

Date de la convocation :

23/02/2023

Date d'affichage :

23/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 02 mars 2023

L'an deux vingt-trois, le 02 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CARTIER Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, HUMBLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, MARTZLOFF Laetitia (a quitté la séance à 22h50) et Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy, GANEE Roger,

Procuration : Monsieur CAKIR Suayib donne procuration à Monsieur ERTUGRUL Ali

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur POILLOT Jérémy

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2023-020 - Autorisation du Conseil Municipal pour l'acquisition d'un utilitaire pour les services techniques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable et l'accord du Comité Travaux et Patrimoine du 22 février 2023 ;

Considérant le besoin de remplacer l'actuel utilitaire de type Peugeot 205 acquis par la collectivité en 1993 par un véhicule plus récent et en meilleur état ;

Considérant que la collectivité a besoin d'un utilitaire de type fourgonnette polyvalent permettant le transport des agents sur un chantier, le déplacement sur les départements limitrophe, le transport de matériel, la distribution du courrier sur la commune et faire le tour de la commune ;

Considérant que ce véhicule doit respecter le cahier des charges suivant :

- Véhicule neuf ou d'occasion (avec un faible kilométrage) ;
- Motorisation essence ou éthanol uniquement ;
- Pour un montant dans une fourchette de prix de 10 000 € à 20 000 € TTC.

Considérant qu'au regard de la conjoncture actuelle et des forts délais de livraison de la part des fournisseurs, il est nécessaire d'agir sur décision du maire pour garantir le meilleur prix et des délais de livraison les plus réduits possible

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide

Article 1 : de décider d'acquiescer un véhicule utilitaire de type fourgonnette ;

Article 2 : de valider le cahier des charges ;

Article 3 : Madame le Maire prendra une décision du maire pour rendre compte au Conseil Municipal

Article 4 : Les sommes nécessaires seront inscrites dans le budget primitif 2023

Article 5 : Autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat

Nombre de voix pour	13	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	1 MARTZLOFF Laetitia (départ à 22h50)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire



Valérie HOSTALIER